Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260428-D2026_0024-DE

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation	**22/04/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**22/04/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**10**
		Nombre de votants	**11**
		Pour : 11 Contre : Abstention :	

L'an deux mil vingt-six, le vingt hui avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Madame Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mme Fabienne PAMPANAY, Mme Zofia PINSON, Mr Jean-François THOMAS, Madame Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Joseph TYDOU donne procuration à Mr Philippe LE JONCOUR.
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Héléna MORVAN
Secrétaire de séance adjoint : Mr Bruno RAOULT

Délibération n° D2026_024

Vote des taux imposition 2026

Le maire rappelle les taux d'imposition 2025, à savoir :

. Taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires) : 12,87 %
. Taxe foncière sur le bâti : 43,62 %
. Taxe foncière sur le non bâti : 62,14 %

Il annonce qu'il est possible de les augmenter, les diminuer ou de les maintenir.

Il précise également que les bases fiscales ont augmenté d'environ 0.80%, le produit attendu est de 210 000 €.

Le maire propose :

- De maintenir le taux de la taxe foncière bâti au taux de 43.62%
- De maintenir le taux de la taxe foncière non-bâti au taux de 62.14%
- De maintenir le taux de la taxe d'habitation au taux de 12.87%

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Mr le Maire.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

La secrétaire de séance,
Héléna MORVAN.

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.